

Commune de Saint Julien de Peyrolas
11 Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal
le 24 Septembre 2014 à 20 heures 30
date de convocation : le 18 Septembre 2014
affichage convocation le 18 Septembre 2014
envoi convocation le 18 Septembre 2014

Le Maire : René FABREGUE

Membres du conseil municipal Présents : Mme, Mrs, Serge COMBIN, Françoise CASADEVALL, Daniel BOIRON, Martine LACOUR, Jacques RAMIERE, Paul Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Jean ROCHE, Agnès BRINGUIER, Brigitte GRASA, Aline MORENO, Chrystelle BARNOUIN, Christiane MILLIEN, Emilie AURAN

Démissionnaires :

Absents :

Excusé(s) :

Pouvoir(s) :

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Françoise CASADEVALL

M. le Maire demande l'accord à son conseil municipal de rajouter 1 point essentiel à l'ordre du jour à savoir :

Suite à une charge de travail trop importante, il est nécessaire que le nombre d'heure du contrat d'avenir soit augmenté, à savoir : 4 heures de plus par semaine ; donc ce contrat d'avenir passera de 28h à 32h hebdomadaire annualisé.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision à l'unanimité

Reprise de l'ordre du jour initial :

Prendre une décision modificative concernant le budget de la commune ; écriture comptable concernant les comptes des remboursements des arrêt maladie pour les basculer sur le compte des salaires.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision à l'unanimité

Suppressions et créations des postes d'Adjoint Technique concernant l'augmentation des heures de deux agents.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision à l'unanimité

Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2h30 par semaine dans le cadre des Rythmes scolaires pour la 4ème activité des NAP : le Chant

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision à l'unanimité

Demande de subventions à la Préfecture suite à la catastrophe du 20 juillet 2014 dans le cadre du fonds de solidarité.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision à l'unanimité

Demande de subventions au ministère de l'intérieur suite à la catastrophe du 20 juillet 2014 dans le cadre du fonds de solidarité.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision à l'unanimité

Le tarif du repas de la cantine pour les personnes extérieures sera de 4,50 € sauf pour le personnel communal et le personnel enseignant.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision à l'unanimité

Décision concernant les indemnités annuelles du Receveur Municipal (M. Four), rémunération pour la confection des documents budgétaire est de 45,73 € par an au taux de 100 % du barème national de l'indice de calcul basé sur les **dépenses réel** de la commune.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Décision à l'unanimité

Questions diverses.

- Travaux d'aménagement des deux carrefours sur la RD 901 : Ils débuteront le 6 octobre.
- Une visite du foyer socio-éducatif dans le cadre de la sécurité liée aux ERP est prévue le 9 octobre
- La SOCOTEP contrôlera la cantine et l'école, le 21 octobre
- Un état des lieux de la cloche de l'église va être réalisé gratuitement
- Le système informatique de la maire va être réactualisé par la mise en réseau des postes et surtout une sauvegarde automatique des données. La ligne budgétaire de 10 000 euros prévue à cet effet devrait être suffisante. Après un appel d'offre suite à un cahier des charges exhaustif, c'est la société Fana informatique qui au en charge cette réalisation
- Un dossier de déclaration de vol a été adressée à notre assurance pour le vol des trottinettes à l'école, lors de la fête votive
- Une réunion du CCAS est prévue le 1^{er} octobre pour préparer l'opération brioches
- La semaine bleue organise un après-midi dansant le 16 octobre à St Paulet. Se faire inscrire en mairie, avant le 5 octobre
- Le repas des aînés sera organisé le 21 novembre au foyer socio-éducatif

La séance est levée à 22h45

SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 25 SEPTEMBRE 2014
LE MAIRE, RENE FABREGUE